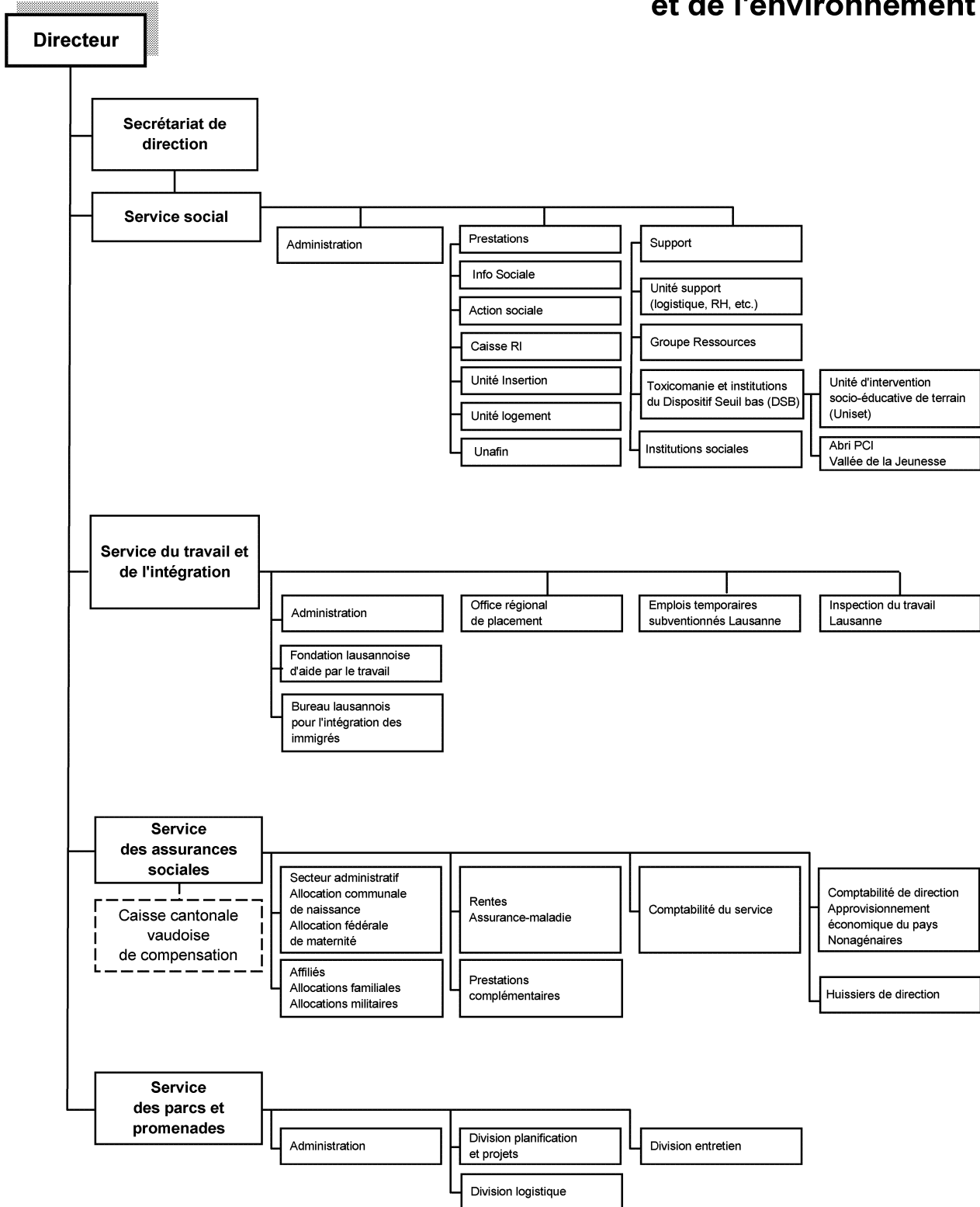


Direction de la sécurité sociale et de l'environnement



Direction de la sécurité sociale et de l'environnement

A l'occasion du changement de législature au 1^{er} juillet 2006, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSSE) a été profondément réorganisée. Pendant les six premiers mois de l'année, elle a conservé sa structure ancienne, avec six services (secrétariat général, service des assurances sociales, service de l'hygiène et du logement, service social Lausanne, service du travail Lausanne, service des parcs et promenades). Dès l'entrée en fonction de son nouveau directeur, la direction a compté quatre services (service des assurances sociales (SAS), service social Lausanne (SSL), service du travail et de l'intégration (STI), service des parcs et promenades (SPP).

Le service de l'hygiène et du logement a été transféré à la Direction culture, logement, patrimoine, selon la décision de la Municipalité nouvellement élue. Le secrétariat général a disparu avec le départ de son chef, Philippe Meystre, nommé secrétaire municipal. Qu'il soit ici remercié pour sa longue activité à la tête de ce service transversal. Les tâches assurées par le Secrétariat général ont été réparties entre les différents services :

- La comptabilité de direction et les huissiers au SAS;
- Le suivi des institutions subventionnées, la politique de la toxicomanie et de la grande marginalité et le staff de direction au SSL;
- Le Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés au service du travail Lausanne, renommé pour l'occasion service du travail et de l'intégration;
- Le directeur assure la présence lausannoise au sein de l'Initiative des villes en matière sociale (dont il est le vice-président) et de diverses institutions sociales et sanitaires vaudoises.

Les changements structurels n'ont guère modifié le cœur des activités de la direction. Sa mission essentielle est toujours d'offrir aux Lausannois les plus démunis les moyens d'une existence décente. De ce point de vue, il faut souligner que si l'on constate une certaine amélioration dans le champ de l'emploi, avec une diminution régulière du chômage, celle-ci ne se lit pas du tout lorsque l'on considère l'aide sociale.

Cette situation est attestée par la hausse continue des

dépenses du SSL. Elle inquiète, d'autant plus que le nombre de jeunes adultes de 18 à 25 ans dépendant de l'aide sociale a passé en cinq ans de 550 en 2001 à 895 en 2006. On relève d'autre part que les nouvelles dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, qui, dès le 1^{er} janvier 2006 ont suspendu toute prestation aux assurés n'ayant pas, pour des motifs divers, payé leurs primes a provoqué un afflux de demandes au Fonds du 700^e.

L'amélioration de la situation économique se lit par contre dans le nombre de dossiers traités par l'Office régional de placement ainsi que dans la baisse de la fréquentation des Emplois temporaires subventionnés Lausanne (dépendants du STI). Cette amélioration de la situation a exigé paradoxalement une restructuration des ETSL et entraîné des licenciements.

En plus de l'intégration économique de l'ensemble des Lausannois touchés par le chômage, le STI assure désormais les tâches d'intégration des immigrés. L'adoption par le peuple suisse de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers donne des bases légales aux initiatives visant à l'intégration des immigrés. La loi cantonale sur l'intégration des étrangers et sur la prévention du racisme, adoptée par le Grand conseil au tout début de 2007 permet d'espérer que les efforts solitaires et pionniers de la ville de Lausanne en la matière seront bientôt soutenus par le canton.

La dernière dimension de l'activité sociale de la DSSE ne doit pas être négligée. L'AVS, l'AI, les prestations complémentaires sont des éléments essentiels du dispositif suisse de sécurité sociale. Le Service des assurances sociales continue d'assurer ces tâches complexes et exigeantes, ainsi que le contrôle de l'affiliation aux assurances-maladies et l'enregistrement des demandes de subside à la cotisation, cette dernière activité étant très gourmande en ressources humaines.

Si la DSSE consacre l'essentiel de ses forces à l'aide aux plus démunis, elle assure aussi à l'ensemble des Lausannois un cadre urbain agréable, en entretenant, développant, améliorant, par le service des parcs et promenades, les espaces verts de la Ville. Ce patrimoine urbain, garant d'une meilleure qualité de vie est ainsi disponible pour tous, sans distinction de classe ni de revenus.

SERVICE DES ASSURANCES SOCIALES

LES PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le service des assurances sociales accomplit toutes les tâches d'une caisse de compensation AVS à savoir, notamment :

- l'affiliation des employeurs de personnel, des personnes de condition indépendante et des personnes sans activité lucrative
- l'encaissement des cotisations AVS/AI/APG/AC/AF
- le paiement des rentes AVS/AI, des indemnités journalières de l'AI, des prestations complémentaires à l'AVS/AI, des allocations en cas de service et de maternité (APG) et des allocations familiales (AF)

Dans le domaine de l'assurance-maladie, il contrôle que tous les Lausannois(es) soient couverts par l'assurance de base et enregistre les demandes de subside à la cotisation.

Enfin, au plan strictement communal, il est chargé de la gestion de l'allocation communale de naissance.

LES CHANGEMENTS

Dans l'organisation interne du service

Depuis le 1^{er} juillet (début de la nouvelle législature), la direction de la sécurité sociale et de l'environnement a connu quelques modifications structurelles dues à la suppression du secrétariat général. Le service des assurances sociales, en ce qui le concerne, a «hérité» de la comptabilité et des huissiers de la direction.

Dans les tâches

L'arrivée du secteur administratif du secrétariat général de la DSS+E a pour corollaire un élargissement des missions du service qui s'étendent dorénavant :

- à la gestion comptable de la DSS+E
- à l'organisation de l'approvisionnement économique de la Ville
- à la planification des visites aux nonagénaires
- à la gestion du centre de tri du courrier de la plateforme de Chauderon

L'EFFECTIF DU PERSONNEL

En début d'année : 60 personnes pour 54.7 EPT
+ 3 apprenti(e)s
En fin d'année : 73 personnes pour 67.7 EPT
+ 3 apprenti(e)s

L'ÉVOLUTION DU SERVICE ET LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'allocation communale de naissance

Cette allocation, qui existe depuis le 1^{er} janvier 1979, a connu un changement important en 2005, découlant de l'entrée en vigueur – le 1^{er} juillet - de l'allocation fédérale de maternité. En effet, depuis cette date, **cette**

prestation n'est versée qu'aux mères de famille n'exerçant aucune activité lucrative pour autant, bien sûr, que les autres conditions (domicile et revenu déterminant) soient remplies.

2006 est donc le premier exercice comptable annuel permettant de mesurer les économies découlant de la modification du cercle des bénéficiaires. Durant l'année, pour les raisons invoquées ci-dessus, seules **311** allocations ont été octroyées (en diminution de 22.4% par rapport à 2005 et de 44.1% par rapport à 2004) représentant une dépense totale de **fr. 413 740.**— contre fr. 522 810.— en 2005 et fr. 687 570. — en 2004. Par rapport à cette année-là, la ville a donc vu ses dépenses d'allocations communales de naissance diminuer de près de fr. 275 000.— grâce à l'entrée en vigueur de l'allocation fédérale de maternité.

LES AUTRES FAITS À METTRE EN EXERGUE

Durant l'année écoulée, l'agence a octroyé des **allocations fédérales de maternité** à 301 mères pour un montant total proche de 3 millions de francs dont près de 900 000 francs ont été versés à l'employeur «Ville de Lausanne» qui récupère ainsi une grande partie des salaires versés à ses employées durant le congé maternité.

Un cadeau a été remis à **262 nonagénaires** (73% de femmes). A noter que le 13% d'entre eux/elles seulement sont placés(ées) en EMS. Montant de la dépense : quelque 30 000 francs.

Approvisionnement économique : la Municipalité est chargée de remettre à la population, dans un délai de 20 jours, les cartes de rationnement en cas de grave crise alimentaire. Cette organisation a été entièrement revue et est maintenant opérationnelle.

L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (ATT)

En 2006, une partie du personnel a continué à tester l'horaire à la carte et l'annualisation du temps de travail. La satisfaction de celles et ceux qui ont pu expérimenter ces modules est grande. La Municipalité se prononcera courant 2007 sur l'élargissement de l'ATT à l'ensemble des services de l'administration. Le cas échéant, il appartiendra au Conseil communal de se déterminer.

LE DÉPLOIEMENT DES PRODUITS «WEB@COTISATIONS»

L'analyse devant permettre la migration des données et l'utilisation des nouveaux outils informatiques dans les domaines cotisations et comptabilité a débuté à l'automne 2005. De nombreux changements structurels et organisationnels interviendront au deuxième semestre 2007. L'année en revue a vu les travaux préparatifs, devant conduire au déploiement proprement dit des logiciels, se poursuivre et la migration des données, débuter. Précisons que cette opération est commune à toutes les caisses de compensation membres d'INFOROM (association regroupant les caisses AVS de la Suisse romande). La Municipalité a choisi le site informatique de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens pour héberger les données de l'agence lausannoise.

SERVICE DU TRAVAIL ET DE L'INTEGRATION

ORGANISATION

A travers l'Office régional de placement de Lausanne (ORPL), le Bureau des emplois temporaires subventionnés Lausanne (ETSL) et la Fondation lausannoise d'aide par le travail (FLAT), le service a pour mission de prendre en charge les demandeurs d'emploi lausannois et de les aider à s'insérer professionnellement. Grâce à l'Inspection du travail Lausanne (ITL), il assure également la protection des travailleurs sur le territoire communal.

Le STI a connu des changements importants en 2006. Le Bureau pour l'intégration des immigrés (BLI), qui a rejoint le service le 1^{er} juillet 2006, est chargé de renseigner et orienter les personnes immigrées sur tous les aspects en lien avec leur intégration et de contribuer à la politique d'intégration des immigrés en Ville de Lausanne. Cette unité administrative, qui compte cinq collaborateurs, remplit également de nombreuses tâches d'état-major telles que le secrétariat de la commission tripartite d'intégration des immigrés (CTI) ou la gestion du Fonds culturel pour les communautés étrangères. Par ailleurs, suite à la suppression du Secrétariat général de la direction, un certain nombre de subventions sont maintenant inscrites au budget du service.

EFFECTIF

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006, l'effectif du STI est passé de 166.85 à 168.85 EPT. Le nombre de postes occupés a quant à lui baissé de 136.80 à 131.40 EPT. L'importance du nombre de postes vacants, correspondant à 33.60 EPT au 31 décembre 2006, s'explique presque en totalité par la baisse des effectifs de l'ORP intervenue entre 1997 (8 700 demandeurs d'emploi) et décembre 2006 (5 388 demandeurs d'emploi).

INSPECTION DU TRAVAIL LAUSANNE (ITL)

La nouvelle loi vaudoise sur l'emploi (LEmp), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, a permis à l'ITL d'exercer pleinement ses nouvelles compétences en matière de prévention des accidents et de protection de la santé au travail. Un mandat de prestations en définit l'exercice et a pour objectif de préciser les modalités de collaboration, de coordination et de surveillance entre le Service de l'emploi (SDE) et l'ITL.

Le financement des activités de l'ITL est à la charge de la commune de Lausanne. Par contre, son action de prévention des accidents est indemnisée par la commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST). Ces indemnités se montent à fr. 75 285.— pour 2006.

Un accent particulier a été mis sur l'harmonisation des

pratiques entre le SDE et l'ITL. Un plan d'action annuel des contrôles a été élaboré, comportant des secteurs d'activité et un quota d'entreprises à contrôler. Des pratiques uniformes en matière de délivrance d'autorisations sont en place. Une méthodologie des contrôles qui sera prochainement informatisée, contribue largement à travailler de façon systématique.

La commission de gestion du Grand Conseil du Département de l'économie, lors de sa visite en octobre, a pu constater que l'ITL remplit entièrement son mandat.

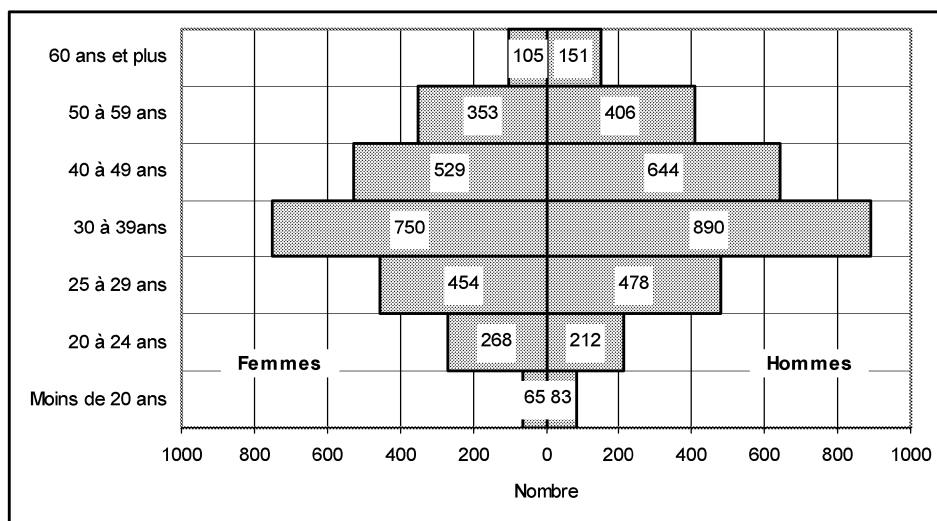
OFFICE RÉGIONAL DE PLACEMENT (ORPL)

L'année a commencé avec la mise en place de la nouvelle loi sur l'emploi instituant le revenu d'insertion; comme ce fut le cas lors de l'introduction du RMR, les grandes lignes étaient connues mais tout était à faire dans le cadre de l'application sur le terrain. De nombreuses questions et soucis transmis en septembre 2005 déjà aux instances compétentes sont restés sans réponse. Il aura donc fallu une année pour y répondre, organiser la collaboration entre ORP et CSR et mettre tous les partenaires plus ou moins d'accord. La formation sur le système PROGRES s'est faite de janvier à septembre 2006 pour les collaborateurs et le 20 avril 2006 pour les chefs d'office.

Sur le plan organisationnel quatre projets ont été testés et la décision fut prise de les concrétiser :

- Le phasage consistant à proposer les mesures actives du marché du travail dans l'ordre de priorité suivant : techniques de recherches d'emploi, formation « métiers » et emplois temporaires subventionnés.
- La migration de nos données informatiques des serveurs de l'ORP payés par le Seco sur les serveurs du SOI.
- La centralisation par l'administration cantonale (SDE) de l'instruction et de la rédaction des décisions d'aptitude au placement (sera effective en 2007 à une date encore inconnue).
- La mise en service de TIME AS, logiciel de contrôle du temps de présence et l'introduction de l'aménagement du temps de travail n'ont pas eu d'effets majeurs sur l'organisation si ce n'est une satisfaction unanime des collaborateurs.
- Le marché du travail s'est encore détendu durant toute l'année 2006; le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 6 248 en janvier à 5 388 à fin décembre 2006. Un tiers de ces 5 388 personnes se situe dans la tranche d'âge de la trentaine, et la moitié dans celle des 30-49 ans. Les trois-quarts de ces 5 388 personnes sont des demandeurs d'emploi immédiatement disponibles (2 213 hommes et 1 860 femmes), tandis que le dernier quart (651 hommes et 664 femmes) n'est pas immédiatement disponible (p.ex. emplois à temps partiel, mesures actives du marché du travail, etc.).

Répartition des demandeurs d'emploi à l'ORP de Lausanne au 31 décembre, selon l'âge et le sexe



Les flux en léger recul sont cependant restés importants : en moyenne 584 inscriptions par mois contre 655 sorties. Les sorties sont donc plus nombreuses de 12% que les entrées. Les secteurs ayant bénéficié des plus fortes baisses sont les suivants :

- les ingénieurs ETS avec moins 42% passant de 76 à 44;
- la main-d'œuvre sans profession déterminée avec moins 34% passant de 119 à 79;
- les dessinateurs, professions techniques avec moins 30% passant de 87 à 61;
- le bâtiment et génie civil avec moins 27% passant de 204 à 148;
- les fournitures de services avec moins 20% passant de 125 à 100;
- le nettoyage, surveillance immeubles, entretien des habits avec moins 19% passant de 212 à 172;
- le bureau avec moins 18% passant de 895 à 733;
- l'industrie, métallurgie et construction de machines avec moins 18% passant de 282 à 231;
- les hôtels, restaurants, économie domestique avec moins 15% passant de 682 à 578.

Les hausses les plus marquantes sont à relever dans les professions artistiques avec +10% passant de 270 à 297 qui sont le plus souvent aussi des chômeurs de longue durée.

Les jeunes ont également été les premiers bénéficiaires de la baisse; si la baisse moyenne toutes catégories d'âges confondues est de 14%, les jeunes ont enregistré une diminution de 30% pour les moins de 20 ans et de 23% pour les 20 à 25 ans, alors que les demandeurs d'emploi de plus de 60 ans n'ont eux diminué que de 3%. Ce résultat est dû aux efforts déployés pour une offre plus abondante de places d'apprentissage mais aussi à l'excellent travail de collaboration interinstitutionnelle du groupe «jeunes» lancé en 2006 sur l'initiative d'une conseillère de l'ORP.

Un autre groupe spécialisé dans la prise en charge des cadres a également vu le jour en 2006. Son rôle est de

répondre de façon ciblée aux attentes spécifiques de cette tranche de la population de chômeurs.

Signalons aussi que la durée moyenne du chômage à l'ORP de Lausanne est en 2006 de 355 jours¹ et que, durant cette même année, le nombre d'entrées au chômage de longue durée – soit plus de 12 mois – se monte à 2 019. En outre, le nombre de sorties de chômage pour cause de fin de droit LACI est de 841.

De façon plus générale, le chômage conjoncturel étant en forte baisse, la proportion du chômage structurel, par rapport au chômage global, augmente. Le profil des personnes concernées est en fort décalage avec le profil des postes vacants proposés par les employeurs. Cette situation peut entraîner un sentiment d'impuissance chez les conseillers et exige de leur part un sursaut de créativité et d'engagement pour tenter de trouver des solutions dans des cas pouvant sembler désespérés. Une détente du marché de l'emploi entraîne une baisse du nombre de dossiers par conseiller à effectif constant mais ne signifie pas allègement des tâches à l'ORP mais un ciblage différents de nos ressources. En 2006, ce sont 77 866 entretiens qui ont eu lieu à l'ORP.

Par ailleurs, l'effectif n'étant pas constant et les départs naturels n'étant pas remplacés, la charge en nombre de dossiers par conseiller n'a que très légèrement diminué en 2006, passant de 115 en janvier à 111 à fin décembre.

Tous les conseillers qui en remplissaient les critères ont reçu en 2006 une attestation les dispensant de l'obligation légale d'obtenir un brevet fédéral de conseiller en personnel. Les autres, au nombre de 5, principalement des conseillers engagés après le 1.6.2003 (date de l'entrée en vigueur de l'obligation), doivent se présenter aux examens avant 2011.

¹ Chaque fin de mois, on additionne la durée du chômage de toutes les personnes sorties de ce dernier. Cette addition fait ensuite l'objet d'un calcul de moyenne mensuelle de durée du chômage (durée totale divisée par le nombre de sorties). La moyenne annuelle se calcule en additionnant les durées moyennes mensuelles puis en divisant ce total par 12.

Pour 2007, les perspectives sont bonnes et nous devrions connaître une nouvelle année de baisse du chômage.

EMPLOIS TEMPORAIRES SUBVENTIONNÉS LAUSANNE (ETSL)

Le nombre de participants dans les mesures mises en place par l'ETSL est passé de 927 en 2005 à 788 en 2006. Cette baisse est proportionnelle à celle du chômage. Les projets spécifiques d'ETSL ont passablement souffert de la limitation de la durée initiale des ETS à trois mois contre six auparavant. Le Service

de l'emploi (SDE) a demandé la restructuration de nos projets spécifiques 5 D (informatique et métiers du multimédia) et Esquisse (métiers de la couture et du traitement du linge) qui s'est traduite par cinq suppressions de poste entraînant quatre licenciements.

La répartition de ces 788 participants au sein des mesures proposées par l'ETSL montre une majorité de placements au sein des programmes spécifiques. Ceux-ci regroupent en effet 65% de l'ensemble des participants. Ce taux était toutefois de 75% en 2005. Cette diminution est imputable à la raison évoquée plus haut, soit la limitation de la durée des ETS.

Participants aux ETS selon le lieu de placement

	Nombre de participants	dont hommes	dont femmes	Pourcentage du nombre total de participants	Nombre EPT par mois	Pourcentage sur le total des mois en ETS	Nombre de services ou d'institutions d'accueil
Services Ville de Lausanne	57	22	35	7.2	25.0	13.2	21
Institutions d'accueil (IA)	66	30	36	8.4	12.0	6.3	33
Syni-Lausanne (programme national)	109	43	66	13.8	31.0	16.4	
Syni 21 (ETS pays de l'Est)	45	22	23	5.7	17.0	9.0	
Programmes spécifiques Vaudois	511	236	275	64.8	104.0	55.0	
Total participants	788	353	435	100.0	189	100.0	

En 2006, 43% des participants aux ETS sont sans qualification (38% en 2005), 26% disposent d'un CFC ou d'une formation similaire (29% en 2005), et 31% sont de formation universitaire ou équivalente (33% en 2005).

Participants aux ETS selon le degré de formation et le lieu de placement

	Non Qualifié	CFC ou similaire	HES ou Uni	Total
Services Ville de Lausanne	7	31	19	57
Institutions d'accueil (IA)	18	18	30	66
Syni-Lausanne (programme national)	0	1	108	109
Syni 21 (ETS pays de l'Est)	0	2	43	45
Programmes spécifiques Vaudois	314	156	41	511
Total	339	208	241	788

Durant le second semestre 2006, une analyse sur le fonctionnement d'ETSL a été menée à l'interne qui a conduit à une réorganisation de cette structure. Celle-ci est désormais composée de trois secteurs distincts, soit les postes en programmes spécifiques organisés en ateliers et dans lesquels se déroulent de la formation par la pratique, les postes dans l'administration lausannoise ou dans d'autres institutions d'accueil à but non lucratif, et enfin les postes qui se déroulent dans un environnement international soit dans les institutions genevoises soit dans les pays de l'Est européen. En 2007, ETSL visera à offrir des prestations particulières pour les personnes à charge du service social Lausanne qui ne peuvent être suivies par l'Office régional de placement. La poursuite et l'approfondissement des partenariats avec les entreprises et les associations professionnelles dans les domaines de la formation intégrée et des stages de courte durée sont un autre objectif qui a été fixé à ETSL.

BUREAU LAUSANNOIS POUR L'INTÉGRATION DES IMMIGRÉS (BLI)

En 2006, le débat sur l'intégration des étrangers a été marqué, au niveau fédéral, par la campagne sur le projet de Loi sur les étrangers (LEtr) et, au niveau cantonal, par la discussion sur le projet de Loi sur l'intégration des étrangers.

Le BLI a réalisé les objectifs fixés dans le cadre d'une

convention annuelle avec la Confédération. Sur le plan interne, il participe désormais à la formation du personnel communal et cantonal à l'interculturalité. Sur le plan externe, le BLI a organisé, à l'intention de la population immigrée, cinq séances d'information ainsi qu'un atelier de formation sur les relations avec les médias. Il s'est intéressé de près à la communauté somalienne, ce qui a permis d'inciter ses membres, les femmes notamment, à apprendre le français.

Le BLI a publié un répertoire des formations proposées à Lausanne dans le domaine de l'intégration des immigrés. Il a été impliqué dans les travaux relatifs à la nouvelle Fête de Lausanne et à l'organisation d'une semaine d'actions contre le racisme qui se concrétisera en mars 2007.

SERVICE SOCIAL LAUSANNE

Rappel des missions du service et de ses unités

«Accueillir les Lausannois-es en situation d'indigence, les aider à regagner leur autonomie et leur garantir le minimum vital; prévenir les risques sociaux», telles sont les missions générales du service social Lausanne (SSL), ou Centre Social Régional de Lausanne au sens de la Loi vaudoise sur l'action sociale (LASV). Le service comprend les unités suivantes :

Unités de prestations aux habitants

1 Info sociale	Accueil, orientation, prises en charge brèves
2 Action sociale	Appui social et octroi de l'aide sociale cantonale
3 Caisse RI	Octroi de l'aide sociale cantonale aux personnes suivies par l'office régional de placement
4 Insertion	Mise en œuvre du projet pilote d'insertion socioprofessionnelle des jeunes requérants de l'aide sociale cantonale âgés de 18 à 25 ans
5 Unité logement	Aide au logement des personnes expulsées, sans logement ou en logement précaire, garde-meubles communal
6 Unafin	Assainissement financier ; prévention du surendettement

Unités de support interne

1 Groupe ressources	Expertise juridique, financière et fiscale. Enquêtes, plaintes et dénonciations
2 Unité support	Gestion des ressources humaines, financières et logistiques
3 Unité Institutions sociales	Gestion des mandats aux institutions sociales privées subventionnées dans tous les domaines, exceptés le dispositif seuil bas et la toxicomanie
4 Unité DSB & toxicomanie	Gestion des mandats aux institutions sociales privées subventionnées du dispositif seuil bas (DSB) et toxicomanie. Cette unité comprend l'unité socioéducative de terrain (uniset)

Les deux dernières unités faisaient auparavant partie du secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Elles ont rejoint le service social le 1er juillet 2006, ce qui permettra notamment une meilleure coordination entre l'action du service social public et des divers services sociaux privés.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU SERVICE

Equivalents plein temps occupés au 31.12.2005	Equivalents plein temps occupés au 31.12.2006	Evolution en %
161.55	185.15	+ 14.61%

L'augmentation des effectifs est principalement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale : des renforts ont été accordés dans le cadre des dotations en personnel social et administratif admises par l'Etat (dotations proportionnelles au nombre de dossiers). Par ailleurs, 10 personnes auparavant rattachées au secrétariat général ont rejoint le SSL.

FAITS MARQUANTS – UNITÉS DE PRESTATIONS AUX HABITANTS

INFO SOCIALE, ACTION SOCIALE ET CAISSE RI

La demande d'aide sociale publique continue d'augmenter fortement

Les unités Info sociale, Action sociale et Caisse RI ont été très sollicitées en raison de l'augmentation de la demande d'aide sociale publique.

Evolution des dépenses brutes et nettes des régimes cantonaux (Aide sociale vaudoise/ASV, Bouton d'Or/BO, Revenu minimum de réinsertion/RMR et Revenu d'insertion/RI) dont le SSL est autorisé d'application

Année	Dépense brute	Evolution en %	Rétrocessions de tiers et remboursements	Evolution en %	Dépense nette	Evolution en %
1990	n.d.		n.d.		4 220 381.00	
2000	65 540 001.40		12 306 409.75		53 233 591.65	+ 1'161.3
2001	63 393 777.25	- 3.3	12 681 182.30	3.0	50 712 594.95	- 4.7
2002	67 520 684.08	+ 6.5	17 895 208.92	41.1	49 625 475.16	- 2.1
2003	72 828 469.05	+ 7.9	24 746 285.85	38.3	48 082 183.20	- 3.1
2004	78 752 894.85	+ 8.1	20 328 540.25	-17.9	58 424 354.60	+ 21.5
2005	88 062 832.75	+ 11.8	17 479 071.20	-14.0	70 583 761.55	+ 20.8
2006	96 013 073.90	+ 9	13 880 876.85	- 20.6	82 132 197.05	+16.4

Sources : Miroir statistique (données 1990) et GEFI (données 2000-2006)

Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'au moins un paiement par le SSL durant l'année

Année	ASV	Bouton d'Or / RMR	RI	Total	Evolution en %
1990	2 628	281		2 909	
2000	3 882	1 881		5 763	+ 98.1
2001	3 774	1 241		5 015	-13.0
2002	4 203	1 021		5 224	+ 4.2
2003	4 526	1 239		5 765	+ 10.4
2004	4 534	1 627		6 161	+ 6.9
2005	4 660	2 043		6 703	+ 8.8
2006	1 350	536	6 022	7 908	+ 18

Sources : Miroir statistique (données 1990) ; Datawarehouse/Progres (données 2000-2006)

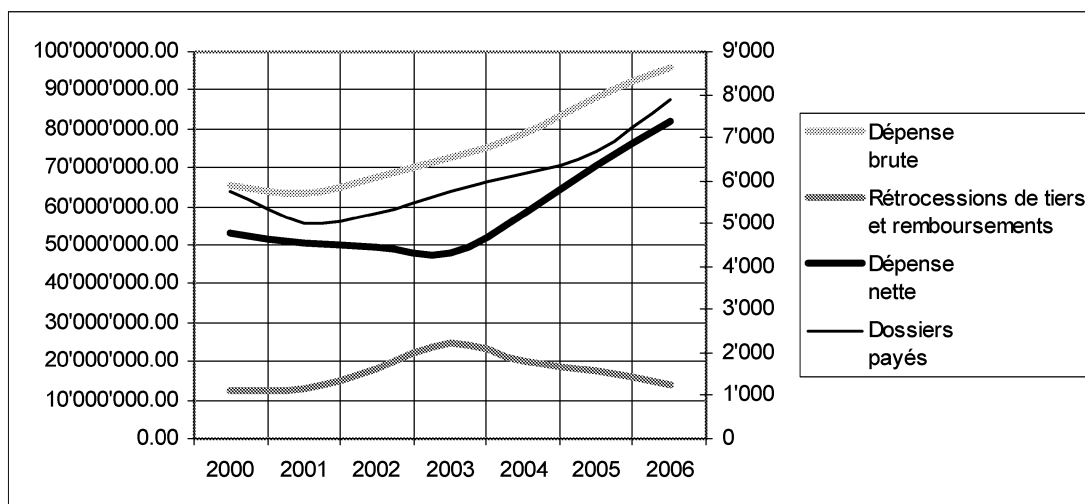
Nota bene : jusqu'en 2005, un même bénéficiaire est susceptible de recevoir des paiements de plus d'un régime dans une même année (p. ex. lorsqu'il passe du RMR à l'ASV). Il sera dès lors comptabilisé une fois dans chaque colonne. De plus, l'année 2006 étant celle de la transition vers le régime unique du RI, des paiements rétroactifs ASV et RMR ont cependant encore été effectués cette année-là. Ici aussi, des mêmes bénéficiaires sont susceptibles d'apparaître plus d'une fois.

Moyenne mensuelle du nombre de dossiers payés

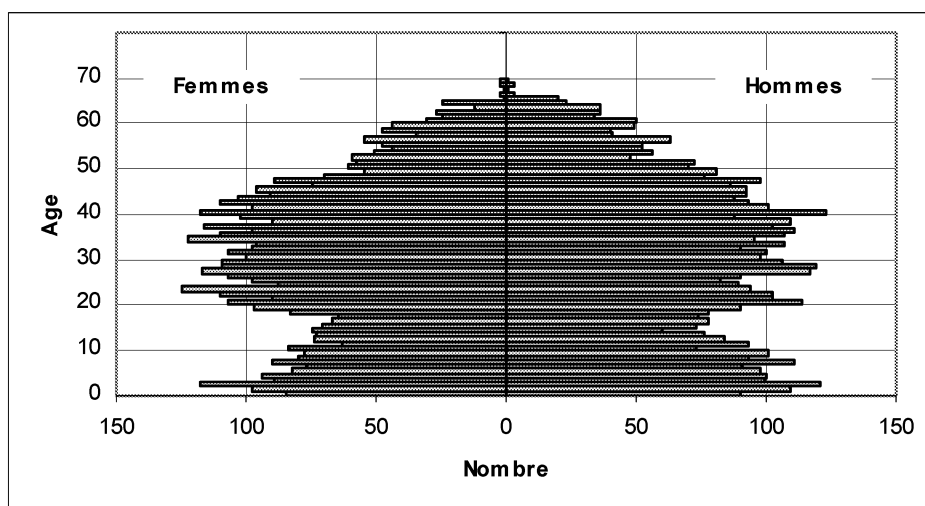
Année	ASV	Evolution en %	Bouton d'Or / RMR	Evolution en %	RI	Evolution en %	Total	Evolution %
1990	n.d.		n.d.				n.d.	
2000	n.d.		822				n.d.	
2001	1 965		529	-35.6			2 494	
2002	2 202	12.1	461	-12.9			2 675	+ 7.3
2003	2 312	5.0	526	14.1			2 843	+ 6.3
2004	2 390	3.4	711	35.2			3 104	+ 9.2
2005	2 551	6.7	918	29.1			3 476	+ 12.0
2006	128	-95	54	-94.1	3 639		3 821	+ 9.9

Source : Datawarehouse (Progres)

Dossiers payés, dépenses et recettes des régimes cantonaux au SSL



Lausannois ayant bénéficié du RI en 2006, selon l'âge et le sexe (nbre total = 10'804)



DÈS LE 1^{ER} JANVIER, NOUS AVONS INTRODUIT LE REVENU D'INSERTION (RI)

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) au 1^{er} janvier 2006, le RI a remplacé l'Aide Sociale Vaudoise (ASV) et le Revenu Minimum de Réinsertion (RMR). Comme le RMR il n'est pas remboursable (sauf exceptions) et comme l'ASV il n'est pas limité dans le temps. La prestation financière est quasiment identique à celle de l'ASV et tous les bénéficiaires peuvent accéder à des mesures d'insertion (alors qu'auparavant seuls les bénéficiaires du RMR accédaient à ces mesures).

L'introduction du RI a naturellement simplifié la tâche des CSR, qui n'ont plus à gérer les incessants passages d'un régime à l'autre. Mais elle a fortement mobilisé la direction et l'encadrement du service durant toute l'année 2006, de nombreuses procédures administratives et informatiques ayant dû être revues. Il faut également signaler que les CSR continuent de gérer jusqu'à trois comptes par bénéficiaire : si par exemple un remboursement doit être exigé d'une personne qui a bénéficié successivement de l'ASV, du

RMR puis du RI, il faudra rendre trois décisions administratives, les règles applicables aux remboursements étant différentes dans chacun des trois régimes.

LA VÉRIFICATION DE L'INDIGENCE DEMEURE DIFFICILE EN RAISON DES MULTIPLES OBSTACLES AUXQUELS ELLE SE HEURTE

La vérification de l'indigence repose principalement sur deux documents, requis chaque année : la décision de taxation fiscale d'une part, les extraits de comptes postaux et/ou bancaires des trois derniers mois d'autre part. Or les décisions de taxation ne sont pas toujours disponibles et elles n'existent pas pour les titulaires de permis B (pour ces derniers, les CSR n'obtiennent aucun renseignement du fisc). Les requérants peuvent par ailleurs disposer de plusieurs comptes, protégés par le secret bancaire, et ne présenter que l'un d'entre eux.

Les CSR peuvent également obtenir des extraits de comptes de l'AVS, mais a posteriori seulement, et sur demande spéciale. Ils n'ont aucun accès aux données de l'assurance-chômage, de l'assurance accidents, des

institutions de prévoyance professionnelle, etc. Un bénéficiaire de l'aide sociale peut parfaitement toucher, simultanément, des indemnités de chômage sans que nous n'en soyons jamais informés, la «protection des données» interdisant tout échange d'information entre les instances concernées.

Dans la plupart des pays européens, les services sociaux accèdent en ligne à toutes les informations pertinentes pour leur activité et ils peuvent aisément établir la situation financière des requérants. Et dans de

nombreux cantons suisses, ils accèdent en ligne aux données fiscales, aux données du service des autos, etc. Tel n'est pas le cas dans le canton de Vaud !

Malgré tout, les aides sociales versées indûment en raison d'une fraude ne représentent à notre connaissance que 1.5% du total des aides versées. Dans le cadre du système de contrôle interne (SCI) déployé (voir rapport de gestion 2005), chaque cas est analysé afin de voir si notre responsabilité est engagée et quelles mesures préventives peuvent être prises.

UNITÉ LOGEMENT

Le parc de logements d'urgence grandit régulièrement, mais demeure insuffisant

Le service intervient non seulement pour garantir le minimum vital, mais également pour éviter, dans toute la mesure du possible, que des personnes ne se trouvent à la rue, faute de logement.

Expulsions en 2004, 2005 et 2006

	2004	2005	2006	Evolution en %
Annoncées	285	185	254	+37
Exécutées	140	105	120	+14
Reportées sur place	26	8	17	+100
Annulées	145	80	125	+56

Parc de logements d'urgence géré par le service

	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	Evolution En %
Logements d'urgence				
Nombre d'objets	182	211	276	+ 31
Nombre de gérances	29	32	35	+9

Le service n'est pas propriétaire de logements; il les loue à des propriétaires et gérances et les sous-loue à ses usagers, en principe pour une durée limitée.

Nombre de demandeurs de logement accueillis

760 (accès et maintien) dont 500 en individuel et 260 en collectif.

Garde-meubles

	31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	Evolution en %
Lots				
Nombre de lots stockés	91	73	75	+ 2.7
Entrées durant l'année	49	36	38	+ 5.5

Malgré la hausse de la demande, le service a fait face à ses obligations. Aucune famille avec des enfants mineurs, aucune personne âgée ou atteinte dans sa santé ne s'est trouvée à la rue et tous les meubles confiés ont pu être stockés. Il faut cependant relever que le service n'est pas en mesure de reloger des personnes seules en appartement et qu'il doit le plus souvent orienter ces dernières vers des hôtels, pensions et campings lausannois ainsi que vers les hébergements d'urgence de la Ville. Fin 2006, plus de 130 personnes devaient se contenter de telles solutions de fortune.

Le rattachement des unités opérationnelles du secrétariat général de la DSS+E au service social

permettra cependant une meilleure coordination entre hébergement d'urgence, logement de transition, logement d'urgence et logement durable.

A propos des garanties de loyer

Les garanties de loyer établies en faveur des personnes qui sont à la recherche d'un logement sont honorées, si nécessaire, via le Revenu d'Insertion cantonal. Elles sont valables sur tout le territoire vaudois. Ainsi le CSR de Lausanne peut-il établir une garantie en faveur d'une personne qui trouvera un appartement à Renens, et le CSR de Renens peut-il établir une garantie en faveur d'une personne qui trouvera un appartement à Lausanne.

Rue de Genève 85 : une situation en voie de normalisation

L'immeuble Rue de Genève 85 a fait l'objet de nombreuses interventions du SSL. La partie de l'immeuble qui abrite des salons de prostitution est désormais clairement séparée de la partie qui abrite les logements d'urgence. Des mesures ont été prises pour maintenir la propreté des couloirs, de la buanderie et des caves. Enfin, des interventions socioéducatives ont lieu régulièrement sur place.

UNITÉ D'ASSAINISSEMENT FINANCIER (UNAFIN)

Un programme de prévention du surendettement a été lancé

Conformément aux conclusions du rapport d'évaluation de 2005, l'unafin a diversifié ses activités dans deux directions : la formation et la prévention. C'est ainsi qu'elle a joué un rôle de leader dans le lancement d'un programme cantonal de prévention du surendettement, en étroite collaboration avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), deux autres régions d'action sociale, la Fédération romande des consommateurs. Profa et l'ORP de Lausanne étaient également impliqués en tant que relayeurs de l'information. Des séances d'information et de sensibilisation ont été organisées pour trois publics à risque : les jeunes dès 18 ans, les nouvelles familles, les nouveaux chômeurs.

La demande d'aide pour l'assainissement financier demeure constante

Evolution des dossiers unafin

Nouveaux dossiers ouverts durant l'année	231
Procédures de désendettement abouties avec succès clôturées en 2006	19
Procédures de désendettement ayant échoué clôturées en 2006	3
Situations stabilisées grâce à un appui social	52
Dossiers en cours au 31.12.2006	163

UNITÉ INSERTION

Le service a profité sans délai aucun des nouvelles possibilités offertes par la LASV pour améliorer la prise en charge des jeunes de 18 à 25 ans requérant l'aide sociale. Dès le 1^{er} janvier 2006, ces derniers doivent participer à un programme d'insertion socioprofessionnelle et ils sont orientés vers une unité spécialement créée à cet effet. Des informations détaillées ont été données sur cet objet dans le cadre du rapport-préavis 2006/45 - Réponse de la Municipalité à la motion Claire Attinger «Pour favoriser les mesures d'insertion en faveur des jeunes à l'aide sociale».

Evolution des dossiers unité insertion

Jeunes reçus en 2006 par l'unité insertion	385
Jeunes pour lesquels un droit au RI a été reconnu	330
Démarches de bilan et d'élaboration de projet abouties	166
Jeunes ayant suivi une ou plusieurs mesures d'insertion	94

L'ensemble du service a inscrit 55 jeunes à des formations relevant du programme cantonal FORJAD (sur un total de 114 jeunes pour l'ensemble du canton).

Les deux tiers des jeunes à l'aide sociale n'ont aucune formation et sont issus d'une scolarité inachevée ou difficile. Un tiers au moins est issu de familles à l'aide sociale ou suivies par le service de protection de la jeunesse. C'est ainsi qu'à fin 2006, plus de 200 jeunes de 16 et 17 ans étaient suivis par le service. Il faudra malheureusement attendre leur majorité pour être autorisés à leur proposer des mesures d'insertion telles que rattrapage scolaire, cours de langue, etc. Entre-temps, leur situation se sera malheureusement dégradée.

COURSES DE LOISIRS DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Une nouvelle prestation avait été lancée en 2005, à savoir l'élargissement du subventionnement des courses de loisirs aux personnes qui n'ont pas besoin d'un véhicule spécialement adapté de Transport Handicap Vaud (THV), mais elle était réservée aux seuls anciens usagers de THV (voir rapport de gestion 2005). Dès le 1^{er} novembre 2006, sur proposition de Lausanne et d'entente avec les autres communes de la région, elle a été étendue à toutes les personnes à mobilité réduite qui n'ont pas besoin d'un véhicule THV.

Courses de loisirs des personnes à mobilité réduite

	2004	2005	2006
Courses	16 499	16 236	14 951
Bénéficiaires	584	597	682
Montant de la subvention	419 439.80	492 541.90	434 182.70

Nota bene : jusqu'en octobre 2006, le droit aux courses et le quota de courses annuel en taxi était limité. Cela explique le moindre coût final de 2006 par rapport à 2005. La suppression de ces limitations dès novembre 2006 a conduit à des coûts mensuels bien plus importants, comparables à ceux de 2005. Un éventuel accroissement du nombre de clients des taxis est à envisager.

FONDS SOCIAUX

Un nouveau dispositif cohérent et efficace

Plus d'une vingtaine de Fonds de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, dont certains étaient tombés en désuétude (l'un d'entre eux était destiné à financer des soupes chaudes pour les cochers) ont été regroupés en deux nouveaux fonds : Le Fonds d'action sociale et le Fonds pour projets spéciaux. Le nouveau dispositif est le suivant :

Fonds	Objet d'intervention	Intervention
1 Fonds du 700 ^{ème} (existant)	Toute situation de besoin social non couvert par les régimes sociaux publics	Aide financière visant en principe à régler complètement la situation soumise. Sur demande de particuliers ou de services sociaux publics ou privés
2 Fonds d'action sociale (nouveau)	Toute situation de besoin social non couvert par les régimes sociaux publics	Aide financière visant notamment à éviter une péjoration indésirable et inéluctable. Sur demande du service social Lausanne ou de l'assistante sociale d'entreprise du SPeL
3 Fonds pour projets spéciaux (nouveau)	Mandats, projets-pilotes, frais liés à une action sociale non inscrite au budget de la Ville	Prise en charge de frais, versement de subvention, etc.

FONDS DU 700^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION

EVOLUTION DES DEMANDES AU FONDS

	2004	2005	2006
Demande reçues	638	623	419
Demandes acceptées	544	560	380
Demandes refusées	94	63	39

La réduction du nombre de demandes enregistrées en 2006 s'explique par un recours accru aux aides casuelles du Revenu d'Insertion (RI).

FAITS MARQUANTS – UNITÉS DE SUPPORT INTERNE

UNITÉ INSTITUTIONS SOCIALES

Vers une politique de subvention conforme à des objectifs et principes clairement définis

Une cinquantaine d'institutions sociales privées reçoivent des subventions pour un montant de 12 millions de francs par an environ. Elles sont suivies, sur le plan administratif et financier, par cette nouvelle unité du service social, désormais en charge d'une revue des subventions à la lumière des objectifs et principes définis par le rapport préavis sur la politique sociale communale adopté en 2006.

UNITÉ DISPOSITIF SEUIL BAS ET TOXICOMANIE

L'unité gère à la fois la coordination du dispositif ainsi que l'Unité socioéducative de terrain, qui en fait partie intégrante. Elle a été chargée de la réflexion d'ensemble qui a abouti au rapport-préavis 2006/66, qui propose diverses modifications du dispositif actuel. A relever par ailleurs que l'accès au matériel stérile (seringues) pour les consommateurs de drogues a fait l'objet de modifications en 2006 avec l'installation d'automates et le lancement du Distribus.

Un dispositif de réduction des risques à la fois nécessaire et insuffisant

Le dispositif communal vise principalement la réduction des risques sanitaires liés à la toxicomanie tels que :

- la dégradation de l'état de santé des toxicomanes (qui consomment des produits dangereux issus du marché noir);
- la transmission, à des personnes toxicomanes ou non, du VIH et d'autres maladies.

Il va sans dire que ce dispositif ne saurait se substituer aux actions, par ailleurs indispensables, de prévention, de thérapie et de répression incombant notamment aux autorités cantonales. La réduction des risques ne doit en aucun cas être confondue avec une quelconque incitation à la consommation. Dans le cadre du dispositif, les usagers sont naturellement invités à recourir aux structures d'aides et de soins existantes.

GROUPE RESSOURCES

La lutte contre la fraude à l'aide sociale est menée avec détermination

Le service dispose, outre le SCI, d'une équipe d'enquêteurs de terrain - renforcée en 2006 - qui intervient en cas de doute de l'assistant/e social/e ou de dénonciation d'un tiers.

Activité du groupe ressources – enquêtes, plaintes et dénonciations

	2005	2006
Enquêtes demandées	147	138
Enquêtes menées	101	127
Plaintes pénales déposées	19	5
Dénonciations préfectorales déposées	16	60

On relèvera que toutes les régions d'action sociale disposent désormais d'enquêteurs et qu'un concept cantonal a été mis sur pied avec le concours du SSL.

Jusqu'en 2005 cependant, seule Lausanne aura déposé des plaintes pénales, raison pour laquelle on ne parle encore que des fraudes commises au détriment du CSR de Lausanne. On peut s'attendre à l'ouverture des premiers procès relatifs à des fraudes commises au détriment d'autres CSR d'ici deux à trois ans.

SERVICE DES PARCS ET PROMENADES

MISSIONS DU SERVICE

- Entretien d'environ 360 hectares d'espaces verts (y compris les cimetières) et des équipements qui les agrémentent.
- Application des règlements de protection des arbres.
- Fourniture de décorations officielles.
- Formation d'apprentis. Ils étaient seize en cours de formation à la date du 1^{er} août : un apprenti de commerce; un apprenti dessinateur-paysagiste, quatre apprentis horticulteurs «paysagistes» et dix apprentis horticulteurs «plantes en pot, fleurs coupées».
- Mise à disposition de compétences professionnelles dans le cadre d'études d'aménagements verts et de groupes de travail (dont ceux relatifs au M2 et à la restructuration des lignes tl).

EFFECTIF

Le service disposait au 1^{er} janvier 2006 de 277 collaborateurs/trices dont 30 femmes et au 31 décembre 2006, 276 collaborateurs/trices dont 28 femmes.

Éléments particuliers

Parc animalier et Lac de Sauvabelin

Avec l'arrivée des vaches rhétiques, des chèvres bottées et des moutons roux du Valais, les porcs laineux ne sont plus les seules attractions.

L'ajustement des horaires de location des barques a permis 2 700 demi-heures de location. Cependant, l'atterrage du lac se poursuivant, un curage sera indispensable à court terme et une part importante des 6 000 m³ de débris, principalement organiques, devront être évacués.

Parc sur la toiture du parking de Mon-Repos

Les négociations se sont poursuivies afin que la société détentrice du «Droit distinct et permanent» prenne en charge la part qui lui revient des travaux de remise en état des aménagements. Le gros des travaux a été réalisé et le public pourra utiliser ce parc dès le printemps 2007.

Vandalisme

Peu d'évolution dans ce domaine, on a encore comptabilisé plus de 150 000 francs de dégâts. Par contre, malgré des maraudes importantes, 580 kg de raisins ont pu être distribués aux enfants des APEMS.

Places de jeux

Les efforts ne se sont pas relâchés : un nouvel espace de «multijeux» a été mis à disposition du quartier Colline-Montelly portant leur nombre à huit.

Etudes, participations multidisciplinaires

Tant le projet du M2, avec la Coulée verte, que les réaménagements en surface qui en découleront, ont demandé de gros efforts aux architectes du service.

Collaboration avec d'autres directions

Que ce soit avec la Direction enfance, jeunesse et loisirs (Entrebois, Bourdonnette, nombreuses séances avec les habitants du quartier), ou avec la Direction Culture, logement et patrimoine, puis Sécurité publique et sports (terrains synthétiques Vidy et études pour Chavannes), une intense collaboration s'est poursuivie.

Manifestations

«Maggio in fiore»; à cheval sur les communes de Cervia et Milano Maritima, hauts lieux du tourisme balnéaire sur l'Adriatique, cette présentation d'une quarantaine de massifs floraux créés par diverses villes jouit d'une excellente couverture médiatique en Italie. Le service était présent.

La préparation de l'exposition (début 2007) en Thaïlande a été un défi intéressant.

La cérémonie de remise des diplômes des horticulteurs pour Vaud/Valais dans l'Orangerie de la Bourdonnette a donné un certain lustre à cet important événement clôturant la période d'apprentissage.

